



Convocation devant le TGI/contravention de classe 5

Par **helpme35**, le **29/10/2016** à **17:12**

Bonjour,
Je travaille dans le bâtiment. Sur un chantier, j'ai eu une altercation avec un intérimaire d'une autre entreprise. En effet, celui-ci ne voulant pas ranger son matériel comme je lui demandais car il me gênait, et me narguant, je l'ai pris par le col et ai fait tomber son casque qu'il avait sur la tête. Il me riait au nez et attendait que je le frappe. Le lendemain, il n'est pas allé au travail car soit disant, il se sentait traumatisé. Il n'a eu aucun coup. Il a porté plainte et je viens de recevoir une convocation devant le Tribunal de Grande Instance. Il est noté dessus contravention de classe 5. Pouvez-vous me dire ce que je risque ? Puis-je me défendre ?

Par **Visiteur**, le **29/10/2016** à **21:23**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1157>
Bonjour,
Vous verrez sur ce site que vous risquez une amende.